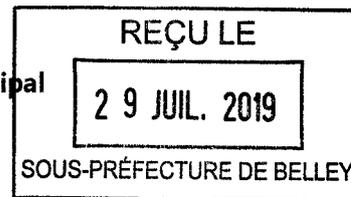


EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal



OBJET : Tarification des garderies périscolaires et de la cantine de la commune de Plateau d'Hauteville, à compter du 1^{er} septembre 2019

Séance du 24 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le dix-huit juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents :

Ms. ALLANDRIEU Bernard, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, HARNAL Sébastien, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy,
Mmes BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, BOURDONCLE Annie, CHATEAU Marie-Luce, FERRO Nicole, MACHON Annie, MARTINE Christine, PALAZZI-ZANI Nelly (arrivée à 19h59), ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés :

Ms. ALLARD Cyrille (pouvoir à CORTINOVIS Bernard), DUSSUYER Régis (pouvoir à DRHOVIN Jacques), JARASSIER Hervé (pouvoir à Jean-Michel CYVOCT), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à ARGENTI Bernard),
Mmes BORGNA Séverine (pouvoir à CHATEAU Marie-Luce), CARRARA Carole (pouvoir à FERRARI Jean), GRITTI Delphine (pouvoir à GENOD Patrick), LETRAY Marie-Odile (pouvoir à PIFFADY Philippe), LIEVIN Karine (pouvoir à BERTHET Claire), MASNADA Isabelle (pouvoir à ROSIER Nicole), PETIT Odile (pouvoir à EMIN Philippe),

Membres absents :

Ms. CHARVOLIN Roch, FRAISEAU Alain, PETITNICOLAS Christophe, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe, Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, CHENET Valérie, JOLY Fabienne, ROTARU Maria, SAUQUET Marlène, TREUVELOT Catherine,

Secrétaire de séance : TRAINI Marie

Soit : 34 présents, 11 pouvoirs.

Lors de la commission Education Jeunesse du 10 juillet 2019, Madame Annie MACHON informait des disparités importantes existantes sur les 3 communes (Cormaranche-en-Bugey, Hauteville-Lompnes et Thézillieu) et se justifiant par le portage « Hauteville-Traiteur » notamment sur le kilométrage effectué.

Les membres de la commission proposent à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- de lisser les tarifs des Repas et des tarifs de Garderie / Inter-cantine pour Cormaranche et Thézillieu,
- d'augmenter le prix de repas de 0,10 € pour la Maternelle d'Hauteville et les tarifs de garderie / inter-cantine de 0,05 € en fonction du QF pour les écoles maternelle et élémentaire d'Hauteville.

Il est précisé qu'un enfant de Thézillieu qui fait toutes les garderies et l'inter-cantine bénéficie d'un plafonnement du montant à 4,00€/ jour pour le QF1 et à 4,40€/jour pour le QF 2.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2019 les tarifs de garderie et d'inter-cantine sur les 4 communes, comme suit :

	QF	Garderie	Inter-Cantine	Repas + Inter-Cantine
Ecole CORMARANCHE-EN-BUGEY	Néant	1,00 €/accueil/j	2,00€/accueil/j	4,35€ + 2,00€ = 6,35€
Ecole MATERNELLE HAUTEVILLE-LOMPNES	QF 1 de 0 à 450 €	1,00€/accueil/j	1,35€/accueil/j	3,70€ + 1,35€ = 5,05€
	QF 2 de 451 à 660 €	1,05€/accueil/j	1,45€/accueil/j	3,70€ + 1,45€ = 5,15€
	QF 3 de 661 à 765 €	1,10€/accueil/j	1,55€/accueil/j	3,70€ + 1,55€ = 5,25€
	QF 4 > à 766 €	1,15€/accueil/j	1,65€/accueil/j	3,70€ + 1,65€ = 5,35€
Ecole ELEMENTAIRE HAUTEVILLE-LOMPNES	QF 1 de 0 à 450 €	1,00€/accueil/j	1,35€/accueil/j	3,30€ * + 1,35€ = 4,65€
	QF 2 de 451 à 660 €	1,05€/accueil/j	1,45€/accueil/j	3,30€ * + 1,45€ = 4,75€
	QF 3 de 661 à 765 €	1,10€/accueil/j	1,55€/accueil/j	3,30€ * + 1,55€ = 4,85€
	QF 4 > à 766 €	1,15€/accueil/j	1,65€/accueil/j	3,30€ * + 1,65€ = 4,95€
<small>* varie selon les délibérations du Conseil Départemental</small>				
Ecole THEZILLIEU	QF 1 de 0 à 1 330€	2,00€/accueil/j	2,00€/accueil/j	4,35€ + 2,00€ = 6,35€
		avec un plafond de 4,00€/ jour pour l'utilisation sur la même journée de la garderie du matin + l'inter-cantine + la garderie du soir		
	QF 2 > à 1 331€	2,20€/accueil/j	2,20€/accueil/j	4,35€ + 2,20€ = 6,55€
		avec un plafond de 4,40€/ jour pour l'utilisation sur la même journée de la garderie du matin + l'inter-cantine + la garderie du soir		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **RENOUVELLE** au Centre Social « Les 7 Lieux » de lui confier l'organisation de la Cantine et des garderies périscolaires de l'école Elémentaire d'Hauteville-Lompnes et de l'école de Thézillieu,
- **POURSUIT** l'organisation de la Cantine et des garderies périscolaires de l'école Maternelle d'Hauteville-Lompnes et de l'école de Cormaranche-en-Bugey par les services communaux,
- **DECIDE** d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2019 les tarifs tels qu'exposés ci-dessus pour les garderies périscolaires, l'inter-cantine et la cantine des écoles d'Hauteville-Lompnes, Cormaranche-en-Bugey et Thézillieu.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

